

L'AROMATHÉRAPIE POUR LE VEAU

TOUT SAVOIR SUR L'UTILISATION DE L'AROMATHÉRAPIE
EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE POUR L'ÉLEVAGE DE VEAU

DÉFINITION

L'aromathérapie est une branche particulière de la phytothérapie.

Elle est basée sur l'utilisation des essences des plantes, ou **huiles essentielles**, substances aromatiques sécrétées par de nombreuses familles de plantes (telles que, par exemple, les astéracées, les lamiacées ou encore les opiacées) et extraites par distillation. Ces huiles sont des produits complexes, à utiliser avec précaution et en respectant les doses prescrites, car elles ne sont pas totalement sans danger.

La Pharmacopée Européenne VI^e édition définit une huile essentielle comme un produit odorant, généralement de composition complexe, obtenu à partir d'une matière première végétale botaniquement définie, soit par entraînement à la vapeur d'eau, soit par distillation sèche, soit par un procédé mécanique approprié sans chauffage. Le règne végétal recense plus de 800 000 espèces réparties sur l'ensemble de la planète bleue. Parmi ces plantes, certaines (**seulement 10 %**) sont dites « aromatiques » et capables de produire des huiles essentielles. Elles sont donc composées de molécules odorantes et volatiles. C'est dans les organes producteurs de la plante que sont les feuilles, les fruits, les graines, les racines, l'écorce ou bien encore les fleurs, que ces molécules caractéristiques sont retrouvées.



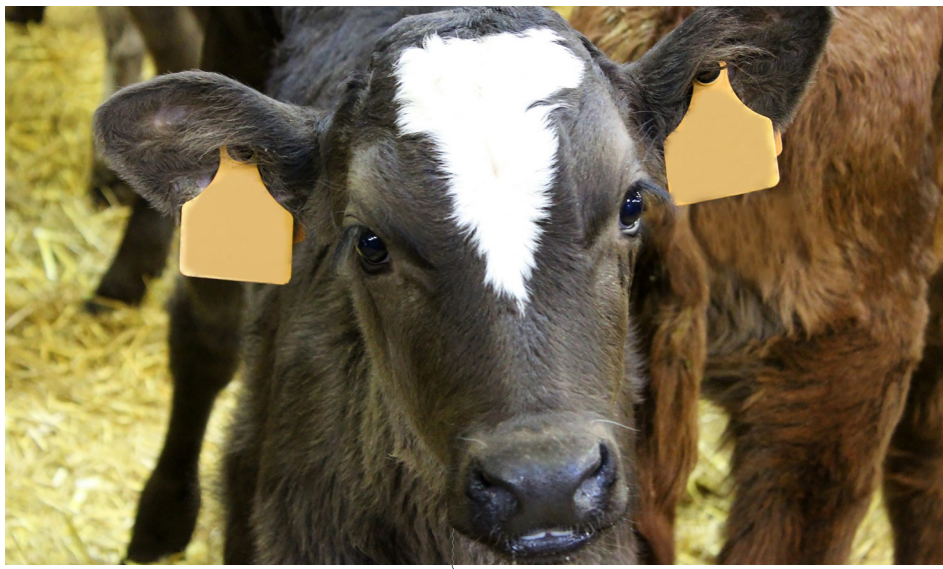
La qualité d'une huile essentielle dépend en grande partie de la sélection de la plante utilisée. C'est pour cela que la plante aromatique servant à extraire une huile essentielle devra être parfaitement définie avec sa dénomination botanique, son chimiotype (ou chémotype), les conditions de production et de récolte de la plante, le lieu de récolte, ainsi que la partie de la plante utilisée.

PROPRIÉTÉS DE L'AROMATHÉRAPIE

Il existe de **très nombreuses huiles essentielles** ayant chacune leurs propriétés et leurs usages. En élevage bovin, le pouvoir anti-infectieux des huiles essentielles représente la propriété la plus importante et la plus utilisée.

En effet, la composition complexe des huiles essentielles, faite de plusieurs centaines de molécules chimiques, est un obstacle majeur à l'élaboration de résistances de la part des bactéries.

Mais les huiles essentielles ont bien d'autres propriétés: anti-inflammatoires, digestives, antiparasitaires, antiseptiques...



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'utilisation d'huile essentielle n'est pas sans danger.

Plusieurs huiles essentielles à base de terpènes (eucalyptus, menthol, camphre) ont été retirées du marché après qu'elles ont entraîné des effets indésirables de type neurologiques chez des enfants. Il faut donc rester prudent et n'utiliser l'aromathérapie qu'à bon escient, selon les recommandations de votre vétérinaire.

QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ebrahimi, M.A., Sobhanirad, S., Bayat, A.R., 2018.
Effects of ajwain (*Trachyspermum ammi*) and thyme (*Thymus vulgaris*) oils on nutrients digestibility, blood parameters and growth performance of brown swiss neonatal calves.
Iran. J. Appl. Anim. Sci. 8, 387-395.

Santos F.H., De Paula M.R., Lezier D., Silva J.T., Santos G., Bittar C.M., 2015.
Essential oils for dairy calves : effects on performance, scours, rumen fermentation and intestinal fauna.
Animal. 9(6): 958-965.

Soltan M.A., 2009.
Effect of essential oils supplementation on growth performance, nutrient digestibility, health condition of holstein male calves during pre- and post-weaning periods.
Pakistan Journal of Nutrition. 8 (5): 642-652.

Pour consulter le rapport complet et/ou vous tenir informés des dernières actualités de l'Institut de l'Élevage, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet : <http://idele.fr/filieres/veaux-de-boucherie.html>

PRÉCAUTIONS

Étant d'origine naturelle et végétale, on considère souvent à tort que les huiles essentielles sont inoffensives. Néanmoins, les huiles essentielles sont des préparations très concentrées et peuvent induire un risque **d'effets indésirables graves** consécutifs à une utilisation non adaptée et non contrôlée. Certaines huiles essentielles sont toxiques par voie interne : il ne faut donc pas les avaler. D'autres sont à proscrire en application sur la peau. D'autres encore peuvent être déconseillées en diffusion atmosphérique. Il est donc primordial de bien se renseigner, et ce pour chaque huile essentielle utilisée car **elles ont toutes leurs spécificités**. Quoi qu'il en soit, même diluées, on ne les applique **JAMAIS** sur les muqueuses, yeux, nez, bouche...

Enfin, les huiles essentielles sont sensibles à la lumière, à la chaleur, ainsi qu'à l'oxygène. Mal conservées, elles peuvent se dégrader et former des substances toxiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'aromathérapie est une branche particulière de la phytothérapie. Les huiles essentielles sont donc encadrées par les mêmes réglementations que toutes les autres substances à base de plantes (voir la fiche « La phytothérapie pour le veau »). Selon leur utilisation et leur revendication, les huiles essentielles sont soumises à la réglementation des produits cosmétiques, des biocides (sprays assainissants), ou des **médicaments** à base de plantes.

Une huile essentielle est considérée comme un médicament si elle est présentée comme ayant des propriétés pour soigner ou prévenir des maladies humaines ou lorsqu'elle a une action pharmacologique, immunologique ou métabolique. Elle peut également être utilisée comme excipient (aromatisant par exemple) dans la formule d'un médicament.

En pharmacie, les huiles essentielles peuvent être délivrées sous forme de préparations magistrales ou telles quelles.

L'AROMATHÉRAPIE ET LE VEAU

En France, les principaux utilisateurs des préparations à base de plantes destinées aux animaux de rente sont les élevages biologiques, mais ils ne représentent que 5 % des exploitations agricoles. **L'aromathérapie étant une branche de la phytothérapie**, le déroulement de la consultation, le raisonnement thérapeutique ainsi que la démarche permettant d'aboutir à la prescription médicale sont similaires à ce qui est détaillé dans la fiche « La phytothérapie pour le veau ».

En élevage de veaux, les avantages de l'aromathérapie seraient surtout de proposer des traitements d'un coût inférieur aux traitements allopathiques (bien que ceci ne soit pas toujours vrai) et de faire appel à des modes **d'administration pratiques** pour l'éleveur (dans l'eau de boisson ou les aliments, éventuellement en aérosols), ce que permet aussi l'allopathie.

Les domaines dans lesquels l'aromathérapie est la plus appréciée seraient les **traitements anti-infectieux et antiparasitaires**. Dans un contexte de lutte contre l'antibiorésistance et de protection du consommateur qui conduit à une utilisation de plus en plus restreinte des antibiotiques et des molécules antiparasitaires, il est de première importance de trouver des solutions pour traiter des infections sans avoir recours à ces médicaments.

« Pensez à consulter votre vétérinaire avant d'entreprendre une aromathérapie »